

# Appel de projets pédagogiques 2020-2021

## Stages de perfectionnement

### *Présentation*

Le stage ou l'activité en milieu de travail est une activité de perfectionnement en milieu de travail visant la mise à jour des connaissances et des compétences reliées à un programme d'études. Si elle est acceptée, une telle activité sera financée par les ressources réservées à cet effet dans le projet de répartition des ressources enseignantes pour l'année prochaine. Ces activités, si elles sont retenues, sont généralement financées à raison de 0,05 ETC (ou 67,6 h).

Les projets de cette catégorie devront être financés à même l'enveloppe des ressources enseignantes (enveloppe du E). Étant donné la situation actuelle de surembauche à résorber, nous nous voyons dans l'obligation de vous aviser que la marge de manœuvre risque d'être extrêmement restreinte pour le financement de projets dans cette catégorie. De fait, les projets retenus seront nécessairement conditionnels aux ressources disponibles dans le E et aux discussions en Comité des relations de travail (CRT) du personnel enseignant.

### *Demandes de libération*

Il importe de noter que le nombre d'heures à consacrer aux différents projets se calcule selon la formule suivante :

$$\text{Nombre d'heures} = \text{Nombre d'ETC}_{\text{lib}} * 32,5 \text{ h./sem.} * 41,6 \text{ semaines}$$

À titre d'exemple : Une libération de 0,10 ETC représente en fait  $0,10 \times 32,5 \times 41,6$ , soit 135,2 h de travail. Bien entendu, ces 135,2 h de libération pourraient être prises à une seule session si le projet l'exige.

Merci de tenir compte de cette formule dans le dépôt de votre demande et de proposer un plan de travail ou un calendrier qui justifie la libération demandée.

### *Comité d'analyse des projets*

Le comité d'analyse des projets aura la composition suivante :

- La Direction adjointe des études, responsable du Service de recherche et de développement pédagogique (SRDP) ;
- 1 Direction adjointe des études, responsable d'un secteur d'enseignement ;
- 1 conseillère pédagogique ;
- 1 intervenante du Service d'aide à la réussite et au cheminement scolaire (SARCS) ;
- 3 représentants du personnel enseignant, dont un membre du CRT ;

Un représentant de la Fondation pourra se joindre à ce comité.

### *Admissibilité et critères d'évaluation*

Les critères<sup>1</sup> qui serviront à l'analyse de ces projets sont :

- Contexte d'actualisation d'un programme d'études ;
- Contexte d'implantation d'un nouveau programme d'études ;
- Développement de la polyvalence disciplinaire ;
- Contexte de changements technologiques ;
- Besoin de développement de cette expertise au sein du département.

Pour les projets de stage ou les activités en milieu de travail, **une lettre d'engagement de l'entreprise d'accueil est exigée pour assurer une allocation des ressources**. Elle devra nous parvenir avant le **15 mai 2020** au secrétariat du Service de recherche et de développement pédagogique <[erika.charron@cegepoutaouais.qc.ca](mailto:erika.charron@cegepoutaouais.qc.ca)>.

---

<sup>1</sup> L'ordre de présentation des critères ne constitue pas un ordre de priorité. Le comité d'analyse des types des projets verra à identifier les critères à privilégier.

## **Déposer une demande**

La date limite pour déposer une demande de projet de stage ou d'activité de perfectionnement en milieu de travail est

**le 4 avril 2020.**

Pour déposer une demande, il convient de compléter le formulaire électronique disponible à l'adresse

<https://forms.gle/EJ11BsNxu6en6Roq6>

de même que le plan de formation disponible en annexe (à remettre avec le même formulaire).

## Projet de stage ou d'activité de perfectionnement en milieu de travail

Compétence	Cours	Nom de l'enseignant ou de l'enseignante	Département et programme	Description du stage ou des activités	Entreprise ou établissement visé	Libération demandée	Période couverte par la libération